



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 27 novembre 2023*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché N°23001DDET-B LOT 2 - Marché de fourniture et d'installation d'équipements accessoires pour le Fablab du Tiers-lieu de Toga.**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1<sup>er</sup> vice-président délégué.

**PRESENTS :** Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

**ABSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1<sup>er</sup> vice-président délégué, ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché N°23001DDET-B LOT 2 - Marché de fourniture et d'installation d'équipements accessoires pour le Fablab du Tiers-lieu de Toga.**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens ainsi que les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la délibération du Bureau du 11 septembre 2023 classant la procédure sans suite en raison d'une absence d'offres et approuvant le lancement d'une procédure négociée ;

Vu le courrier de consultation en date du 10 novembre 2023 adressé à la société Tracors ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°23001DDET-B lot 2 - Marché de fourniture et d'installation d'équipements accessoires pour le Fablab du Tiers-lieu de Toga ;

**ATTRIBUE**

Le lot 2 « Fourniture et installation d'équipements accessoires pour le Fablab du tiers lieu de Toga » à TRACORS MOBILIS, sise lot n°9 ZAC CAMPO VALONE 20620 BIGUGLIA (au numéro SIRET : 499 142 990 000 39) pour un montant de 15 857 € HTVA ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – opération 3025 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)